



# REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour but d'éviter tout accident, incident ou malentendu qui pourraient nuire à l'ambiance et à la bonne tenue de la ferme équestre. Il s'applique dans toute l'enceinte de la ferme et s'adresse aux clients, cavaliers, visiteurs, propriétaires, stagiaires et salariés.

Le non-respect de ce règlement entraînera l'exclusion provisoire ou définitive, sans indemnité, de l'établissement.

D'avance, nous vous remercions de l'appliquer et nous vous souhaitons de bons moments au sein de la Ferme équestre de Mialaret.

- Il est strictement interdit de fumer dans les bâtiments et dans les écuries. Nous vous prions de jeter vos mégots dans les cendriers prévus à cet effet.
- Principales règles de sécurité à respecter au sein des écuries: Ne pas courir, ni crier, ne pas jouer dans le foin ou la paille, ne pas gaspiller l'eau et ne pas nourrir les chevaux excepté quelques friandises.
- A l'attention des cavaliers: le port du casque est obligatoire, l'accès au manège et à la carrière ne se fait que sur l'accord d'un enseignant, nous vous prions de respecter le matériel et de le ranger où vous l'avez trouvé, aucun cheval ni poney ne peut être utilisé sans l'accord d'un responsable. Nous dégageons toute responsabilité pour tout accident survenant à un enfant mineur en dehors des heures de cours auxquels il est inscrit, il appartient aux parents ou délégué de le surveiller.
- Il est interdit de pénétrer dans les parcs des chevaux ou poneys sans l'accord du personnel encadrant. De plus, nous vous rappelons que l'accès à l'écurie présente des risques et nous conseillons vivement la présence d'un adulte avec les enfants. Ayant pris connaissance de nos avertissements, nous déclinons toute responsabilité si un accident tel que coup de pied, morsure, ... survenait.
- Nous vous rappelons qu'une ferme comporte beaucoup de risques, notamment liés aux matériels agricoles et nous vous invitons à y faire attention, en particulier avec les enfants. C'est pourquoi, il est strictement interdit d'aller aux hangars de stockage.
- Les promenades à poney se font sous l'entière responsabilité des parents ou de leur délégué.
- Les véhicules doivent être stationnés au parking.
- Pour le bien-être de tous, vous êtes priés de ne plus faire de bruit après 23h.
- Les chiens sont acceptés mais sous la responsabilité de leurs maîtres et dans la mesure d'une bonne entente avec les nôtres. Nous vous prions de bien vouloir ramasser les petits besoins qu'ils auraient déposés dans le jardin.
- Nous vous saurions gré de bien vouloir respecter nos habitations et lieux privés auxquels vous n'avez pas à accéder.
- Enfin, pensez à l'environnement, économisez l'eau et l'électricité, trieux vos ordures et utilisez les poubelles!

---

SARL FERME EQUESTRE DE MIALARET- Guy, Olivier et Sylvie SEGOL  
19430 CAMPS St MATHURIN FRANCE  
Tel. : (33) 05 55 28 50 09 - Fax : 05 55 28 54 00 – Email : [contact@fermemialaret.com](mailto:contact@fermemialaret.com)  
Internet: [www.Fermemialaret.com](http://www.Fermemialaret.com) ; [www.elevagesdemialaret.com](http://www.elevagesdemialaret.com)

SIRET : 393 914 197 00016 – APE : 0143 Z  
Agrément Jeunesse et Sports